

Nom du produit :	FORMULA 5	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000470_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000470_20150518

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**FORMULA 5**  
Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agents de Démoulage

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.**  
Wylds Road  
Castlefield Industrial Estate  
TA6 4DD Bridgwater Somerset  
United Kingdom  
Tel.: +44 1278 727200  
Fax.: +44 1278 425644  
E-mail : hse.uk@crcind.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)**

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:**

Liquide inflammable, catégorie 2

Liquide et vapeurs très inflammables.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:**

Danger par aspiration, catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée, catégorie 2

Provoque une irritation cutanée.

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Autres dangers :</b>	Non-classifié

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	   
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301/310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : NE PAS faire vomir. P405 : Garder sous clef. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

## 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

**Nom du produit :** FORMULA 5  
**Ref.Nr.:** UDS000470\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 2.0  
**Remplace :** UDS000470\_20150518

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	(921-024-6)	60-100	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,Q
<b>Explication des notes</b>							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.							

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et essuyer la peau atteinte avec un linge sec. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié  
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents de Démoulage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate
	Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante
	Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).
	Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Incolore.

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	63 °C
<b>Point d'éclair :</b>	- 26 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	7.4 %
<b>limite inférieure :</b>	1.1 %
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.679 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

## 9.2. Autres informations

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation</b>	Provoque une irritation cutanée.

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

**cutanée:**

**lésions oculaires graves/irritation oculaire:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**sensibilisation respiratoire ou cutanée:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**mutagénicité sur les cellules germinales:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**cancérogénicité:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**toxicité pour la reproduction:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau

**Contact avec les yeux :** Peut entraîner irritation.

**Données toxicologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2  
Toxicité pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données ecotoxicologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 poisson	> 10 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de renseignements disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de renseignements disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Réglementations nationales :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 3295

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphtha, hexanes)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe:	3
ADR/RID - Code de classification:	F1

**14.4. Groupe d'emballage**

Nom du produit :	FORMULA 5	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000470_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000470_20150518

Groupe d'emballage: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui  
IMDG - Polluant marine Polluant marin  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D/E)  
IMDG - Ems: F-E, S-D  
IATA/ICAO - PAX: 353  
IATA/ICAO - CAO 364

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils

<b>Nom du produit :</b>	FORMULA 5	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000470_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000470_20150518

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.